

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Ardennes

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2011

Par suite d'une convocation en date du 09/12/2011, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis Maire

Présent(s) : M. RAPHENNE Francis, Maire, Mme COLIN Carole, MM : BADRE Jean Claude, BADRE Olivier, BERTOUT Pascal, BROUET Christophe, DAUMONT Michel, GUENARD Laurent, LEQUEUX Michel, MASSON Bernard, MONTEBRAN Claude, PARIZEL Patrice, PECOURT Jean Claude, QUENTIN Jean Jacques, WATIER Denis

Absent(s) : Mme BADRE Véronique, MM : AVRIL Matthias, GOIN Jérôme

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 15

Date de la convocation : 09/12/2011

Date d'affichage : 09/12/2011

A été nommé secrétaire : M GUENARD Laurent

SOMMAIRE

Décision modificative Budget Général 2011

Demande de subvention : radar pédagogique

Règlement columbarium

Tarif columbarium

Résorption d'une décharge sauvage : étude préalable et demandes de subvention

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Décision modificative Budget Général 2011

réf : 2011-77

Après en avoir délibéré,

Afin de réajuster les crédits budgétaires sur le budget Commune 2011,
Le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative suivante :

Budget Commune 2011 :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 012 « Charges de personnel »

Article 6451 « Cotisations Urssaf » :-5800 €

Chapitre 66 «intérêts» :

Article 6611 « Intérêts des emprunts en euros » : 5800 €

Soit une section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 1 726 275.18 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Demande de subvention : radar pédagogique

réf : 2007-78

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet d'achat d'un radar pédagogique

- de solliciter les subventions d'un montant le plus élevé possible auprès d'ERDF et de tout autre financeur susceptible de financer cette opération

- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2011 par décision modificative

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Règlement columbarium

réf : 2011-79

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le règlement du columbarium annexé à la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Tarif columbarium

réf : 2011-80

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal fixe le tarif pour une concession de 30 ans au columbarium à 500 €

A la majorité (pour : 8 contre : 7 abstention : 0)

Résorption d'une décharge sauvage : étude préalable et demandes de subvention

réf : 2011-81

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet d'une étude préalable à la résorption d'une décharge sauvage située en forêt communale (plus de 200 pneus répertoriés).

- de solliciter les subventions d'un montant le plus élevé possible auprès du Conseil Général des Ardennes, de l'Ademe et de tout autre financeur susceptible de financer cette opération

- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2011 par décision modificative

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Monsieur Michel Daumont signale que plusieurs centaines de pneus ont été déjà retirées de la Forêt communale. Il faudrait contacter, de nouveau, l'ancien Président du club (Monsieur Jouart). Monsieur Claude Montebran souhaiterait connaître le coût de l'étude et le montant de la subvention espérée, il indique qu'à partir du moment où on s'engage dans la démarche, il faut aller jusqu'au bout de celle-ci .

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstention : 1-Olivier BADRE par rapport au prix de l'étude inconnu mais pour les demandes de subvention)

Communications diverses :

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du bureau d'étude Elabor (19 500 €) pour la deuxième phase de travaux au cimetière.

Monsieur le Maire informe qu'une étude va être menée sur la Semoy et ses affluents par la Communauté de Communes Meuse et Semoy en collaboration avec l'Epama.

Le secrétaire de l'Association « Pays de Les Hautes-Rivières » a fait une demande auprès de Monsieur le Maire pour consulter les archives communales. Cette consultation des archives est possible mais Monsieur Claude Montebran informe que la majorité des archives communales est entreposée aux archives départementales mais que le classement des archives n'est pas encore effectué.

Monsieur le Maire félicite l'association du travail effectué pour le premier bulletin édité et diffusé .
L'éclairage sur le passage piéton devant l'école maternelle n'est pas satisfaisant , Monsieur Brissart travaille sur le dossier et se charge de demander des devis à différentes entreprises.

Monsieur Laurent Guenard signale également que de l'eau stagne de façon importante sur le pont de Sorendal.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h40.